



**Annuaire Français de Relations Internationales**  
**AFRI 2001, volume II**  
**Editions Bruylant, Bruxelles**

WOYKE Wichard , "L'Allemagne et l'Europe-puissance", AFRI 2001, volume II

Disponible sur <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/woyke2001.pdf>

Tous droits réservés - Centre Thucydide - contact : [centre.thucydide@afri-ct.org](mailto:centre.thucydide@afri-ct.org)

## L'ALLEMAGNE ET L'EUROPE-PUISSANCE

PAR

WICHARD WOYKE (\*)

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

La constitution de la République Fédérale d'Allemagne est devenue un facteur stable du processus d'intégration européenne. Depuis sa fondation en 1949, la RFA est une cheville ouvrière de l'unification européenne. L'Allemagne a été cofondatrice de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), de la Communauté économique européenne (CEE) ainsi que de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM). La République de Bonn a toujours accepté le transfert de compétences aux institutions européennes. Bien sûr, elle a beaucoup profité du processus d'intégration dans les dernières décennies. C'est la raison principale pour laquelle l'Allemagne a été et sera aussi un acteur loyal dans le jeu institutionnel de l'Union européenne.

L'unification allemande avait suscité de multiples questions, aussi bien en Allemagne qu'à l'extérieur de la RFA : l'Allemagne unifiée resterait-elle membre de la Communauté européenne ? Et, le cas échéant, quel rôle y jouerait-elle ? Le renforcement de sa puissance la conduirait-elle à jouer un rôle prépondérant dans la Communauté ? L'Allemagne unie demeurerait-elle au sein des Organisations de sécurité, telles que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) ? Aurait-elle une « Allemagne européenne » ou une « Europe allemande » ? L'Allemagne se détournerait-elle de l'Ouest pour se tourner vers l'Europe centrale ? Essaierait-elle de nouer des liens privilégiés avec la Russie, – elle l'a déjà fait dans l'histoire – et susciterait-elle de l'inquiétude chez les voisins occidentaux mais aussi en Pologne et dans d'autres États d'Europe centrale. « *L'Europe et l'Allemagne se situent dans une interaction dialectique indissoluble : la question allemande est à toutes les époques européenne, et la question européenne est à toutes les époques une question allemande. L'amalgame est si étroit que, d'une manière générale, on ne peut très souvent préciser où commencent les accents européens et où finissent les accents allemands, et vice versa* » (1).

(\*) Professeur à l'Université de Münster.

(1) Stephan MARTENS, « La représentation géopolitique de la 'position centrale' de l'Allemagne – Perceptions allemandes », *Allemagne aujourd'hui*, n° 153, juillet/septembre 2000, p. 27.

De telles questions ont jalonné le processus d'unification allemande, et ce, surtout à l'étranger, tant chez nos alliés que dans les autres pays. Dix ans après l'unification, de nombreuses réponses ont été déjà apportées. A la première République de Weimar (1919-1933) et à la deuxième République de Bonn (1949-1990) succède l'Allemagne unie, une nouvelle République, disons la troisième République. Mais aussi cette République est garante du processus d'intégration européenne, parce qu'il y a plus de continuité que de changement dans la politique étrangère allemande des dix dernières années.

LE CONTEXTE INTERNATIONAL  
DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE  
DE L'ALLEMAGNE UNIE

Au sortir du conflit Est-Ouest, les rapports internationaux sont, comme jamais auparavant, dominés par la complexité, l'insécurité et des mutations extrêmement rapides. En cette première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, le système international se présente comme une société mondiale en transition. Il est caractérisé par des développements contradictoires dont les contours restent à définir. On ne peut analyser et dépasser intellectuellement cette multitude de structures et de processus internationaux sans recourir à « *des schémas organisationnels et explicatifs permettant d'appréhender et de synthétiser la multiplicité des nos perceptions du réel* » (2). Aussi faut-il partir du principe de l'interdépendance croissante des acteurs du système international, que nous tenterons d'ordonner en empruntant la typologie de Reinhard Meyers. Son interprétation de la politique internationale repose sur la théorie du globalisme (3), qui postule l'existence d'acteurs donnés comme acteurs individuels ou acteurs sociaux : la société internationale est posée comme cadre, tandis que les réseaux fonctionnels et transnationaux sont posés comme principe structurel. Cependant, cette théorie fondamentale ne peut rendre compte à elle seule du système international. A cette fin, il est en effet nécessaire de se référer à la « théorie réaliste », qui pose l'Etat comme acteur central. A la base du réalisme, on trouve un ensemble d'entités étatiques cohabitant anarchiquement les unes avec les autres et formant une sorte d'état de nature juridique et internationale. Parallèlement, ses principes structurels peuvent être caractérisés comme une « segmentation verticale », un jeu à somme nulle et perpétuel autour de la puissance, de l'influence et des ressources. Ce jeu à somme nulle est très fortement encadré par des normes et des accords.

(2) HAFTENDORN, Helga, « Theorien der internationalen Politik », in WOYKE, Wichard (dir.), *Handwörterbuch Internationale Politik*, Opladen 1990, pp. 480 et suiv.

(3) MEYERS, Reinhard, « Grundbegriffe, Strukturen und theoretische Persepektiven der Internationalen Beziehungen », *Bundeszentrale für politische Bildung* (ed.) *Grundwissen Politik*, Bonn, 1991, p. 239.

RÈGLES NORMATIVES  
POUR LA POLITIQUE EUROPÉENNE  
DE L'ALLEMAGNE UNIE

La Loi fondamentale (Constitution allemande) et les traités internationaux (comme par exemple le traité « 2 + 4 » de 1990) énoncent des règles normatives de bases pour la politique extérieure allemande. Dans le préambule de la Loi fondamentale, révisée après l'unification, la République Fédérale s'engage à servir la paix dans le monde, en tant que membre de plein droit de l'Europe unie. L'alinéa un de ce préambule dispose que le peuple allemand apporte son soutien à la défense des droits de l'homme, conçus comme base même de toute société humaine, de la paix et de la justice mondiales. A l'article 23, qui fut modifié en 1990, la République de Berlin affirme son attachement à l'intégration européenne.

Dans cet article nous lisons : « *L'avènement d'une Europe unie nécessite que l'Allemagne s'associe au développement de l'Union européenne qui, en garantissant le respect du principe de l'Etat de droit, du principe de subsidiarité, ainsi que du principe de démocratie fédérative et sociale, offre un niveau de protection des droits fondamentaux comparable à ceux inscrits dans la Constitution. A cette fin, la fédération peut organiser le transfert de ses compétences aux instances européennes au moyen d'une loi qui devra être approuvée par le Bundesrat* ». Dans le traité « 2 + 4 » l'Allemagne a reçu le droit de choisir les Organisations internationales dans lesquelles elle veut entrer. Cela signifie que l'Allemagne unie avait en 1990 le droit de participer aussi au processus d'intégration européenne. Théoriquement, l'Allemagne unie avait aussi le droit de rester en dehors de ce processus et de former une entente avec d'autres pays, par exemple avec les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. Mais pour l'Allemagne unie il était absolument nécessaire de continuer la politique européenne de la République de Bonn.

Avec le Traité de Maastricht il y a eu un approfondissement de l'Union européenne, spécialement par la création d'une union économique et monétaire, dont la dernière étape commençait le 1<sup>er</sup> janvier 1999 avec la naissance de l'euro.

CONCEPTIONS EUROPÉENNES ET POLITIQUE EUROPÉENNE  
DE L'ALLEMAGNE UNIE

*La conception européenne de l'Allemagne unie*

Après l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht le 1<sup>er</sup> novembre 1993, il se développa une discussion sur le futur de l'Union européenne ou sur la finalité de l'Europe. C'était d'abord une discussion entre les Français et les Allemands. M. Wolfgang Schäuble, président de la fraction CDU/CSU dans

le Bundestag, avait proposé le 1<sup>er</sup> septembre 1994 de former une « Europe du noyau dur » et de la « géométrie variable ». Le papier de Schäuble et de son adjoint Karl Lamers, qui n'était pas la position officielle du gouvernement allemand, fut compris comme une réponse aux défis internationaux, spécialement les problèmes de la sécurité en Europe. L'intérêt principal de l'Allemagne, selon Schäuble/Lamers, était l'intégration des pays de l'Europe centrale et de l'Est (PECO) dans l'Union européenne.

Après la fin du conflit Est-Ouest il devait être instauré un nouvel ordre de stabilité en Europe pour éviter un vide dangereux à la frontière allemande. L'Allemagne était concernée plus directement que les autres pays de l'Union européenne par l'instabilité des PECO. Elle avait un intérêt central dans la stabilisation de cet espace politique. Comme elle n'était pas en mesure de stabiliser seule les PECO sans mettre en péril sa propre intégration européenne, l'Allemagne proposait l'élargissement de l'Union européenne. Certes, cet élargissement ne devait pas conduire à une limitation du processus d'intégration. C'est pourquoi Schäuble/Lamers proposaient d'abord un approfondissement de l'Union européenne. Sans lui, l'UE ne serait pas capable de maîtriser les défis de l'élargissement. C'est pourquoi Schäuble/Lamers proposaient de former un « noyau dur » avec les pays qui voulaient accélérer l'intégration. La formation d'un noyau dur n'est pas un objectif en soi, mais un moyen pour concilier des buts incompatibles : approfondissement et élargissement. Les relations franco-allemandes occupent une position clé dans cette conception (4).

Il va de soi qu'il ne faut pas creuser de nouveaux fossés en Europe. L'intégration de quelques-uns ne doit pas se faire au détriment des autres, mais de la même façon, la coopération avec quelques-uns ne doit pas entraver l'intégration des autres. En réalité, ce papier n'a pas eu grande influence sur le processus d'intégration européenne. En 1996/97 il y a eu une conférence intergouvernementale (CIG) pour adapter la machinerie communautaire au défi du nombre. A Amsterdam, le Traité de Maastricht fut modifié et entra en vigueur en 1999. Les réformes issues de ce Traité étaient modestes et on ne pouvait pas mesurer l'influence de Schäuble et Lamers.

Au début de Mai 1999, Schäuble, qui était devenu alors président de la CDU, présentait avec Karl Lamers un nouveau plan pour la future Europe : il visait à construire une Europe fédérale. Ce papier postulait que les nations européennes ne pouvaient vivre en sécurité par la coopération. Selon les deux auteurs, les nations européennes ont des intérêts communs et identiques. Au cas où ces intérêts entraient en contradiction, seul un compromis dans l'intérêt supérieur du bien public européen pourrait fournir la solution.

(4) Voir l'article de SCHÄUBLE et LAMERS, « Blätter für deutsche und internationale Politik », 10/1994, pp. 1271-1280.

Avec l'Union économique et monétaire, l'Europe s'est donné un nouveau cadre fédéral, que Schäuble et Lamers qualifient de « saut qualitatif » et comme un pas sur le chemin d'un nouveau fédéralisme. Le cadre fédéral a le mérite de combiner un ordre économique compétitif avec l'ordre d'une société solidaire, dont les racines sont l'économie sociale de marché (*Soziale Marktwirtschaft*). Les deux courants incarnent, selon Schäuble et Lamers, le modèle européen. Le nouveau système fédéral se distingue du fédéralisme classique par deux aspects. Premièrement, il y a seulement une partie de la politique économique qui est centralisée – la politique monétaire. Deuxièmement, dans le nouveau système, il n'y a pas de transferts de compétences sur le modèle fédéral allemand. En outre, Schäuble et Lamers, plaidaient pour l'élargissement de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

### *La politique européenne d'Helmut Kohl*

Après une phase d'irritation dans les relations franco-allemandes (5), le partenariat franco-allemand se remit à fonctionner à l'occasion de l'élaboration du traité de Maastricht (6). Le chancelier allemand avait réaffirmé que l'Allemagne unie était un pilier et un partenaire fidèle du processus d'intégration. « *En bref, la novation essentielle réside dans l'émergence d'une 'Europe-puissance' qui s'oppose à la conception britannique d'une 'Europe-espace', zone de libre-échange, sorte de supermarché qui relierait les deux rives de l'Atlantique et que domineraient probablement les Etats-Unis d'Amérique.* » (7) Le partenariat franco-allemand faisait un autre progrès en réalisant l'EUROCORPS en 1993. Longtemps, il y a eu une ambiguïté sur l'engagement des soldats allemands hors zone (« *out of area* »); jusqu'à l'unification tous les gouvernements allemands ont déclaré que des « missions militaires hors zone » n'étaient pas conformes à la Constitution allemande.

La Cour fédérale de Karlsruhe a rendu un arrêt capital sur le sujet le 12 juillet 1994. Selon cet arrêt, la Bundeswehr peut prendre des engagements hors zone s'ils s'effectuent dans le cadre de l'OTAN, de l'UEO ou pour exécuter de résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU. Mais ce n'est pas seulement le gouvernement qui doit donner l'ordre d'engagement, c'est aussi le Bundestag qui doit donner son consentement pour chaque engagement. Cela signifie un rôle plus actif de la Bundeswehr (hors zone) depuis 1994 et le gouvernement allemand a utilisé cette faculté. Après l'intégration à l'Ouest dans les années cinquante, l'Ostpolitik dans les années soixante-dix, commence une troisième étape de la politique étrangère. L'Allemagne

(5) Wichard WOYKE, *Das Tandem faßt wieder Tritt. Deutsch-französische Beziehungen seit der Wiedervereinigung*, Opladen 2000.

(6) Daniel COLARD, *Le partenariat franco-allemand. Du traité de l'Élysée à la République de Berlin (1963-1999)*, Paris, 1999, p. 46.

(7) Daniel COLARD, *Ibid.*, p. 47.

souhaite prendre plus de responsabilités internationales dans le cadre de l'Union européenne.

Dans l'avenir, l'Allemagne doit travailler avec ses partenaires. Jusqu'à la fin du conflit Est-Ouest, nous, Allemands, étions les meilleurs bénéficiaires de l'OTAN et de l'UEO; c'est pourquoi nous avons défendu l'intégration. Après la chute du Mur et la fin de la menace de l'URSS, nous sommes dans la situation où l'OTAN et l'UEO demandent notre solidarité et notre appui pour des tâches nouvelles concernant la sécurité internationale. Jusqu'à aujourd'hui, la politique étrangère allemande était d'abord « une politique dans les alliances et avec les alliances ». Cela doit rester le principe fondamental pour la « Troisième République ». Maintenant, l'Allemagne doit faire preuve de la même solidarité vis-à-vis de ses partenaires que celle qu'elle a reçue pendant la guerre froide de leur part.

Après l'arrêt de Karlsruhe, H. Kohl continua la politique d'engagement dans des missions internationales de l'ONU en envoyant des milliers de soldats dans l'IFOR et la SFOR en Bosnie-Herzégovine. Le concept stratégique commun franco-allemand, qui fut adopté en décembre 1996, repose sur les quatre éléments suivants : la définition des objectifs communs pour les politiques de sécurité et de défense; une analyse commune de l'environnement et du cadre de sécurité des deux pays; une approche commune pour la stratégie et les missions des forces armées; des directives communes pour la coopération militaire, y compris la constitution de capacités militaires conjointes et pour la politique d'armement (8). Dans le Traité d'Amsterdam de 1997, les Etats européens convenaient d'intensifier la PESC. L'Allemagne voulait développer avec la France et les autres Etats européens une « identité européenne de sécurité et de défense » (IESD) au sein de l'Alliance Atlantique. A la fin du gouvernement Kohl, celui-ci avait conduit l'Allemagne dans une stratégie d'approfondissement de l'UE.

#### LE GOUVERNEMENT SCHRÖDER ET L'EUROPE : 1998-2000

Quand le gouvernement Schröder est arrivé au pouvoir on s'est demandé quelle politique européenne il allait suivre. Dans le contrat de coalition entre le SPD et Bündnis 90/Die Grünen on peut lire : « *L'intégration de l'Allemagne dans l'Union européenne est un élément central de la politique allemande* ». Le nouveau gouvernement allait faire une politique européenne fondée sur la continuité, la politique européenne, « la nouvelle », ne se distinguait de celle du gouvernement Kohl que par le style. M. Schröder défend plus activement les intérêts allemands; son prédécesseur, Helmut Kohl, avait déjà en 1990 pris l'habitude de défendre avec plus de fermeté les inté-

(8) *Ibid.*, p. 49.

rêts nationaux et de faire entendre la voix de l'Allemagne unie dans les relations internationales. Après l'intervention au Kosovo, on a compris que l'Union européenne ne pouvait plus désormais se contenter de jouer un rôle de gestionnaire des crises dans les Balkans, mais devait élaborer une stratégie de prévention des conflits régionaux. C'est pourquoi l'Allemagne a lancé en juin 1999 avec le « Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est » une stratégie d'aide globale pour les pays de la région. Ce pacte devrait orienter les énergies politiques vers l'Etat de droit, l'économie de marché, les structures démocratiques, l'ouverture et l'intégration. Il s'agit d'un programme qui donne des impulsions économiques aux Etats concernés tout en offrant aux économies des pays de l'UE l'occasion d'investir dans cette région pour y créer la prospérité et la stabilité. L'objectif du gouvernement Schröder est la pleine intégration des Etats de l'Europe de Sud-Est dans l'Union européenne.

Mais la stratégie allemande d'intégrer les pays de l'Europe de l'Est et centrale est aussi pratiquée par le gouvernement Schröder. C'est pourquoi ce gouvernement a accéléré, sous sa présidence, le processus de l'Agenda 2000 comme élément principal pour l'élargissement. L'Agenda 2000 contient d'autres décisions importantes sur la préparation et le financement de l'élargissement à l'Est. L'UE dégagera 22 milliards d'euros dans les cinq ans qui viennent pour aider les pays candidats à préparer leur adhésion. Après celle-ci, l'Union européenne a prévu, jusqu'en 2006, 58 milliards d'euros de dépenses en faveur des nouveaux pays membres. L'intégration rapide des PECO est perçue en Allemagne comme un élément de stabilisation non pas seulement en Europe centrale et en Europe orientale mais dans toute l'Europe. Selon le chancelier, « l'adoption de l'Agenda 2000 donnera à l'Union européenne des moyens d'action et lui permettra d'admettre de nouveaux membres. Il importe de faire avancer rapidement le processus d'adhésion, car nous n'avons pas oublié que les peuples d'Europe orientale ont largement contribué à surmonter la division de l'Allemagne » (9). Après le nouvel élargissement, l'UE deviendra un acteur plus puissant dans les relations internationales.

#### LA POLITIQUE EXTÉRIEURE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE (PESC)

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht en 1993, l'UE mène une politique étrangère et de sécurité commune. C'est seulement par une véritable politique extérieure et de sécurité commune que l'Union européenne pourra devenir un sujet dans les relations internationales; elle pourra décider seule de son destin. Autrefois, l'Europe était un objet dans

(9) <http://www.deutschland.de/content/archiv/archiv-frz/99/art1.html> v.05.10.00.



les relations internationales et son sort dépendait d'autres acteurs internationaux. L'Union européenne ne dispose pas des moyens militaires nécessaires, comme on l'a vu dans les dernières crises internationales. Le premier but déclaré de la PESC est d'effacer l'asymétrie existant entre le poids économique de l'UE et sa capacité d'action politique dans le système international. Le deuxième but est le renforcement du pilier européen afin que l'UE puisse intervenir sur un pied d'égalité avec les États-Unis.

Quoique l'Allemagne et la France soient en faveur du renforcement de la PESC, il y a des différences dans ce domaine : d'abord, le rôle des États-Unis, deuxièmement, le problème de la décision. Pour l'Allemagne, l'OTAN reste la base indispensable d'un système de sécurité stable et il est nécessaire de garantir une présence essentielle des États-Unis en Europe. Malgré ces perceptions différentes, l'Allemagne et la France veulent intégrer l'UEO aussi vite que possible dans l'Union européenne. Le renforcement du pilier européen n'est pas perçu par le gouvernement allemand comme un affaiblissement ou moins d'Amérique. Cependant, la PESC a fait beaucoup de progrès : dans le Traité d'Amsterdam une unité d'analyse et de planification a été mise en place qui sera dirigée par le Secrétaire Général et le Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, M. Javier Solana. Celui-ci était jusqu'à sa nomination Secrétaire Général de l'OTAN ; il a pris ses fonctions de Secrétaire Général de la PESC et de l'UEO en 2000. La nomination de M. Solana a été habile : il peut donner un rôle international à l'Union européenne, parce qu'il connaît très exactement les besoins de l'OTAN et ceux de l'Union européenne.

Comme l'Allemagne est intégrée militairement dans l'OTAN – pas la France – il y a des différences en matière de sécurité. Aux consultations de l'OTAN, à propos du nouveau concept stratégique de 1999, « *la définition des fonctions essentielles a cristallisé les différentes conceptions relatives aux missions fondamentales de sécurité de la nouvelle OTAN. La définition du rapport entre les missions classiques de défense collective et les nouvelles missions de prévention des conflits et de gestion des crises ainsi que de partenariat et de coopération était au cœur de la controverse* » (10). L'Allemagne, représentée par son ministre de la Défense, « *craignait qu'une extension des fonctions essentielles mette en danger l'organisation de la défense commune et les structures des forces armées et que certains partenaires de l'Alliance se concentrent sur les missions de gestion de crises au détriment de la défense collective* » (11). Mais la guerre du Kosovo a changé la position allemande. Cette guerre a montré que l'Allemagne percevait les crises à la périphérie de l'Union européenne comme des défis internationaux qui devaient être résolus par les pays européens ou par l'OTAN. Au cas où les États-Unis ne percevaient pas

(10) Franz-Josef MEIERS, « La politique allemande de sécurité et de défense à la croisée des chemins », *Politique étrangère*, 1/2000, pp. 47-65, ici 52.

(11) *Ibid.*

la crise comme une crise internationale mais comme une crise européenne, l'Union européenne se devait d'intervenir.

L'objectif de l'UE est de maîtriser les crises à sa périphérie par ses propres moyens. Cela veut dire que la tâche classique des armées – la défense du territoire national – n'est plus prioritaire. De plus en plus des « opérations de maintien de la paix » sont à gérer et l'Allemagne doit contribuer aux opérations de l'UE, décidées par la PESC. Aujourd'hui l'armée allemande – la Bundeswehr – se voit confrontée à un problème nettement plus difficile à résoudre que celui qui se pose aux forces britanniques ou françaises, qui ont toujours été plus mobiles et préparées à intervenir en dehors de leur territoire. La Bundeswehr avait été créée uniquement en vue d'opérations de défense nationale. Maintenant, l'armée allemande est conduite à changer ses conceptions militaires comme l'organisation et la structure de ses forces. Certes, les gouvernements allemands insistent d'abord sur le fait que la défense collective demeure la principale mission des forces armées et l'épine dorsale de la sécurité allemande.

Les premiers changements sont survenus en 1994, quand le ministre de la Défense, Volker Rühle, a distingué dans les forces allemandes deux catégories : les forces de défense (*Hauptverteidigungstreitkräfte*) et les forces de réaction aux crises (*Krisenreaktionskräfte* / *KRK*). Les forces de réaction aux crises (FRC) devaient comprendre 50 000 soldats, les forces de défense 185 000 soldats. De plus, il y avait 100 000 soldats dans les organisations de bases (*militärische Grundorganisationen*). Leur tâche est le soutien des autres forces. « *La politique allemande de sécurité et de défense se trouve confrontée à un dilemme né du fait de la profonde transformation de la situation de la politique de sécurité qui a conduit à séparer la mission principale (défense territoriale) de la mission la plus probable (maintien de la paix)* » (12). Après les élections de 1998 le gouvernement Kohl fut remplacé par le gouvernement Schröder, dont le ministre de la Défense, Rudolf Scharping, a présenté de nouveaux plans pour organiser l'armée allemande. D'où une restructuration des forces armées. Au mois de mai 2000, le ministre Scharping a procédé à une réduction de 340 000 à 277 000 soldats. Mais la partie des unités de FRC de l'armée a été portée à 150 000. Le temps de la conscription sera réduit de dix à neuf mois. En d'autres termes, l'Allemagne se rapproche de ses partenaires les plus importants, la France et la Grande-Bretagne, qui ont déjà réformé leurs armées et qui conçoivent les forces de réaction aux crises comme celles qui sont les plus importantes pour des missions futures.

(12) MEYERS, *op. cit.*, p. 54.

L'EUROPE – PUISSANCE –  
 LES IDÉES DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
 JOSCHKA FISCHER

Au printemps 2000, le débat sur la finalité de l'Europe fut réanimé par le Ministre des Affaires étrangères allemand, Joschka Fischer. Le Ministre a prononcé un discours important à l'Université Humboldt de Berlin le 12 mai 2000 : « *De la Confédération à la Fédération – réflexion sur la finalité de l'intégration européenne.* » Ce qui est intéressant c'est que Fischer ne s'exprimait pas au nom du gouvernement mais à titre privé pour envisager les futurs développements stratégiques de l'intégration. Fischer voulait influencer le débat sur la finalité de l'Europe. L'objectif « Europe » ou « Quo vadis Europa », ce sont les questions qui se posent avec une grande actualité.

Pour le Ministre, l'Europe se trouve actuellement confrontée à deux grands projets : un élargissement aussi rapide que possible et la capacité d'action de l'Union européenne. L'élargissement rendra indispensable une réforme fondamentale des institutions européennes. « *La conception qui prévalait jusqu'à présent d'un Etat fédéral européen, qui remplacerait comme nouveau souverain les anciens Etats – nations et leurs démocraties, s'avère être une élucubration artificielle qui se situe en dehors des réalités européennes traditionnelles. Parachever l'intégration européenne n'est concevable que si ce processus s'effectue sur la base d'un partage de souveraineté entre l'Europe et l'Etat-nation. C'est précisément ce fait qui se dissimule derrière la notion de 'subsidiarité', laquelle fait actuellement l'objet de discussions partout et que personne ou presque ne comprend vraiment.* » Le Ministre propose une Europe avec un Parlement qui devra comporter deux éléments : une Europe des Etats-nations et une Europe des citoyens. Le Parlement européen devrait se composer de deux chambres, dont une serait composée de députés élus appartenant en même temps aux parlements nationaux. Pour Fischer, cette construction est le moyen d'éviter les antagonismes entre les parlements nationaux et le Parlement européen, entre Etat-nation et Europe. L'autre chambre devrait être construite selon le modèle du Sénat américain ou selon le modèle du Bundesrat allemand. En ce qui concerne l'exécutif européen, il propose deux options : développer le Conseil européen pour en faire un gouvernement européen ou l'élection directe d'un Président européen doté de vastes pouvoirs exécutifs.

L'Etat-nation avec ses traditions culturelles et démocratiques demeurera irremplaçable. Il doit légitimer une Union des citoyens et des Etats qui soit pleinement acceptée par les populations. Pour J. Fischer, la question se pose de savoir si cette vision d'une « Fédération d'Etats et de citoyens démocratiques » serait réalisable selon la « méthode Monnet » ou bien s'il faut changer de méthode. Il doute que les 15 Etats-membres soient prêts à approfondir l'intégration dans les prochaines années ; il propose donc un « centre de gra-

tivité », comprenant plusieurs Etats capables – parce que profondément européens – de progresser sur la voie de l'intégration européenne. Enfin, il plaide pour créer des mécanismes qui faciliteraient la coopération du centre de gravité dans une Union élargie avec d'autres Etats, sans affaiblir la cohésion interne de l'Union européenne.

### Indications bibliographiques

- « Blätter für deutsche und internationale Politik », 10/1994, pp. 1271-1280.
- COLARD, Daniel, *Le Partenariat franco-allemand. Du traité de l'Elysée à la République de Berlin (1963-1999)*, Paris 1999.
- HAFTENDORN, Helga, « Theorien der internationalen Politik », Woyke, Wichard dir. *Handwörterbuch Internationale Politik*, Opladen 1990.
- MARTENS, Stephan, « La représentation géopolitique de la 'position centrale' de l'Allemagne – Perceptions allemandes », *Allemagne aujourd'hui*, n° 153, juillet/septembre 2000.
- MEIERS, Franz-Josef, « La politique allemande de sécurité et de défense à la croisée des chemins », *Politique étrangère*, 1/2000, pp. 47-65.
- MEYERS, Reinhard, « Grundbegriffe, Strukturen und theoretische Perspektiven der Internationalen Beziehungen », *Bundeszentrale für politische Bildung* (ed.) *Grundwissen Politik*, Bonn 1991, p. 239.
- WOYKE, Wichard, *Das Tandem faßt wieder Tritt. Deutsch-französische Beziehungen seit der Wiedervereinigung*, Opladen 2000.
- <http://www.deutschland.de/content/archiv/archiv-frz/99/art1.html> v.05.10.00